

LE 15 SEPTEMBRE, DEBATTONS, PROPOSONS, ET POURSUIVONS LE MOUVEMENT QUI EST NECESSAIRE



Malgré plusieurs mois de mobilisations, de manifestations et de grèves, des jeunes, des salarié-es, des précaires, des chômeurs-ses, des Nuit debout, le gouvernement a fait « adopter » la loi travail cet été, en bafouant la démocratie avec un énième recours au 49-3 .

Plus de cent décrets devront être adoptés d'ici la fin de l'année, et certains sont déjà en cours d'adoption, comme celui sur le barème indicatif des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif (issu de la Loi Macron). Celui-ci va permettre aux patrons de connaître d'avance les indemnités pour avoir enfreint le droit du travail ...

Dans la rue nous devons montrer que notre détermination à faire abroger cette loi « anti-travail » n'a pas faibli !

Solidaires continue de refuser à travers cette loi illégitime :

- ▶ la casse du code du travail et donc la casse des protections et des droits des salarié-es,
- ▶ la précarisation encore un peu plus des salarié-es, et particulièrement des femmes,
- ▶ son idéologie qui servira aussi à la casse de la fonction publique (mobilité non choisie, contrats plutôt que concours, allongement du temps de travail...),
- ▶ le sacrifice des salarié-es sur l'autel d'une croissance et le dumping social qui ne sont que des prétextes à la captation de richesses d'une minorité sur la planète (1 % les plus riches détenant 50 % du patrimoine mondial !),

Alors que les mobilisations reprennent et se construisent dans plusieurs entreprises et secteurs, reprenons le chemin de la rue, le 15 septembre, faisons converger nos luttes

Le 15 septembre, les cheminot-e-s aussi seront dans la lutte

A peine l'accord d'entreprise signé par l'UNSA et la CFDT, la direction a accéléré la remise en cause de nos acquis par la casse du dictionnaire des filières et la mise en place de régimes dérogatoires sur le temps de travail. **Aujourd'hui, les premières conséquences sont :**

- 1- La mise en place d'un forfait jour acté dans l'accord d'entreprise signé par la CFDT et l'UNSA. Ce forfait jour remplace le titre 3 et supprime toute notion de DJS et la notion du nombre d'heures travaillées disparaît au profit d'un forfait de référence.
- 2- La rupture du principe d'égalité entre les cheminots quand la direction propose d'augmenter uniquement les agents de l'encadrement qui passeraient au forfait jour.

- 3- L'accélération de la mise en place des Etablissements Service Voyageurs qui vise à la création d'établissements dédiés, à faire disparaître la transversalité et toute notion de métier, laissant place à la polyvalence. Visant à terme l'impossibilité de changer d'activité, et la mise en place d'une gestion par ligne en vue de la mise en concurrence. Les ESV sont les poissons pilotes de la vente à découpe de l'entreprise.

Dans tous les métiers la casse s'accélère...

Au Matériel, la casse de l'outil continue et sous prétexte d'une gestion spécifique et de restructurations multiples, les patrons continuent le cheminement vers la privatisation. Les conditions de travail, la rémunération, le refus de la privatisation sont les principales revendications.

Dans les ECT, l'éclatement de la filière qui se met en place à travers la mise en place des ESV est refusée par les cheminot-e-s ; des DCI sont d'ores et déjà déposées, d'autres vont l'être, la question d'un mouvement national dans les prochains mois est posée. C'est clairement la fin du métier d'ASCT qui est visée dans la polyvalence que veut la direction au TER aujourd'hui et à VFE demain.

Les Agents De Conduite, qu'ils conduisent des trains de voyageurs ou de fret, attendent toujours des réponses à des revendications essentielles, et sont régulièrement confrontés à des remises en cause d'acquis collectifs (temps de trajet, roulements, qualification, etc.). La polyvalence que veut mettre en place la direction au tram train, dans les filiales, est inacceptable. Les ADC paient très chers sur leurs conditions de travail, les notations, la retraite, les choix de l'entreprise.

Ce qui s'organise pour l'Infra, tant pour le Transport que pour l'Equipement, inquiète (à juste raison !) les agents. Augmentation des déplacements, recours aux entreprises

extérieurs, non respect du dictionnaire des filières, augmentation du temps de travail, transfert de responsabilité aux qualifications Q-1, non respect du RH 077.... Pour la direction les agents de réseau ne sont plus des cheminots et elle entend profiter de ce que permet la loi travail pour imposer des accords différenciés selon les sites et les rapports de force !

Dans les gares, le personnel Commercial n'en peut plus, coincé entre une hiérarchie elle-même sommée de les harceler à coup de chiffres d'affaires, d'objectifs de vente, etc., et des usagers qui en ont marre d'une tarification incompréhensible, d'une régularité bien insuffisante et du manque de guichets dans les gares. Pourtant, la direction veut supprimer la moitié des emplois avec la mise en place des ESV et une gestion du TER sur le périmètre des nouvelles régions politiques.

Dans les CMGA, Agences familles, les agents sont confrontés à une direction qui ne veut pas reconnaître le manque de personnel et ne pense qu'à réorganiser, simplifier ... pour mieux privatiser. Au-delà de l'encadrement la direction pose d'ores et déjà les jalons d'une application du forfait jour pour ces cheminot-es.

Elle convoque par ailleurs les organisations syndicales dans le but de revoir le régime de travail des agents de la SUGE et ce n'est sûrement pas pour l'améliorer !

Face à une direction qui entend dès à présent s'appuyer sur l'accord d'entreprise et ce que permet la loi travail pour accélérer la casse du dictionnaire des filières, poursuivre l'éclatement par activité et supprimer des emplois la fédération SUD-Rail a déposé un préavis de grève pour couvrir les actions, initiatives et manifestations organisées le 15 septembre.

**Loi travail et Casse sociale à la SNCF, tout est lié.
Le 15 septembre, tous ensemble, participons aux actions qui construiront notre avenir !**